



**GUIDE POUR
LES HABITANTS**

Jun 2023

Un guide habitants...

Grâce à ce petit guide, je trouve en un clin d'œil toutes les informations pratiques et les services dont j'ai besoin dans mon quotidien. Pour trier mes déchets, me déplacer facilement, donner vie à un projet professionnel, faire une demande d'urbanisme en ligne, partir à l'aventure, pratiquer un sport, accéder à la culture...

Je le conserve précieusement et le consulte à tout moment !

... pour profiter pleinement du territoire

De la Dombes au Rhône, ce sont des paysages variés, une richesse patrimoniale et des zones d'activités pour les 1 200 entreprises implantées. Mais c'est surtout un territoire dynamique tourné d'abord vers le bien-être de tous ses habitants et le bien-vivre ensemble.

Des grands équipements aux services de proximité, des aides pour le développement des entreprises aux subventions pour les particuliers : c'est tout un écosystème pensé pour le monde d'aujourd'hui et les défis de demain.



6
communes



+ 23 500
habitants

Sommaire

🏠 Solidarité	4-5
🎨 Culture	6-8
🏞️ Tourisme	9
🚗 Mobilité	10-11
💰 Économie	12-13
🏡 Urbanisme	14
🔌 Rénovation énergétique	15
💧 Eau et assainissement	16-17
🌿 Espèces invasives	18-19
♻️ Déchets	20-22
📞 Contacts utiles	23



France Services Côtère et Plateau

Emploi, retraite, impôts, santé, logement, social...

Pour toutes mes démarches administratives et numériques du quotidien, France Services est à mes côtés.



Plus d'infos :

France Services Côtère et Plateau

4, rue Honoré de Balzac
à Saint-Maurice-de-Beynost

04 87 37 05 70

franceservices@cc-miribel.fr

HORAIRES :

Lundi : 8h45-12h / 14h-18h30

Mardi : sur rendez-vous

Mercredi : matin sur rendez-vous 14h-18h

Jedi : 8h45-17h15 non-stop

Vendredi : 8h45-12h30 / 14h-17h15

Ouverte depuis 2022, France Services Côtère et Plateau permet d'accéder aux principaux organismes de services publics.

Pour animer cet espace de ressources et de proximité, des agents m'orientent vers des partenaires intervenant sur le site et **m'accompagnent dans mes démarches du quotidien auprès :**

- ♦ du ministère de l'Intérieur ;
- ♦ du ministère de la Justice ;
- ♦ des Finances publiques ;
- ♦ de Pôle emploi ;
- ♦ de l'Assurance retraite ;
- ♦ de l'Assurance Maladie ;
- ♦ de la Caf ;
- ♦ de la MSA (Mutualité Sociale Agricole) ;
- ♦ de La Poste.

Un accompagnement aux démarches administratives

Immatriculation de véhicule, déclaration de revenus pour les impôts, demande d'APL ou d'ALF... Des agents formés me renseignent et m'aident à obtenir rapidement des informations et des réponses suivant ma situation.

Des postes informatiques en libre-service

Seul ou accompagné, je peux réaliser mes démarches en ligne sur les postes informatiques mis à disposition. Des imprimantes et des scanners me permettent également de remplir et constituer facilement mes dossiers administratifs.

Des permanences gratuites

En plus d'être accompagné dans mes démarches administratives, je peux profiter des différentes permanences programmées dans les locaux de ma France Services :



Centre ressources illettrisme Écrits 01 :

Diagnostic pour progresser en langue française, que ce soit à l'oral, à l'écrit ou sur le numérique.

Quand ? Le jeudi, une fois par mois sur rendez-vous



Conciliateur de justice : ex huissier de justice

Auxiliaire de justice bénévole pour trouver une solution amiable dans un différend entre plusieurs parties, qu'un juge soit saisi ou non.

Quand ? Le jeudi après-midi, une fois par mois sur rendez-vous



Union départementale des associations familiales de l'Ain (Udaf 01) :

Point conseil budget pour améliorer la gestion de mon budget, me faire aider face à une situation financière difficile ou anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle.

Quand ? Selon les demandes, sur rendez-vous



Avocats et commissaires de justice :

Point conseil pour les litiges de toute nature (contentieux locatifs, problème de voisinage, pension alimentaire impayée, recouvrement de créances, rupture de PACS...).

Quand ? Permanence avocats le 3^e mercredi de chaque mois (hors vacances scolaires) à partir de 9h sans rendez-vous

Permanence commissaires de justice le 3^e jeudi de chaque mois à partir de 9h sans rendez-vous

Un service d'initiation et d'assistance aux outils numériques

Je ne sais pas bien me servir de mon ordinateur, de ma tablette ou de mon smartphone ? Je ne suis pas à l'aise pour gérer mes e-mails, utiliser un logiciel de traitement de texte ou télécharger une application mobile ?

> Un conseiller numérique m'accompagne pour mieux maîtriser les outils numériques et faire (bientôt) mes démarches administratives en toute autonomie !

Pour prendre rendez-vous, un seul numéro :



04 78 55 52 18

Équipements sportifs gérés par la CCMP

Pour favoriser le bien-vivre ensemble et soutenir les associations qui font vivre le territoire, la CCMP déploie des équipements adaptés aux besoins et activités de tous les habitants.



Centre aquatique Liîô

Lieu de vie avec espace aquatique doté de 7 bassins, espace fitness, espace bien-être et balnéo, espace esthétique.

Où ? Forum des sports
Chemin de Thil
01700 Saint-Maurice-de-Beynost

Plus d'infos
cc-miribel.fr/vos-loisirs/



Gymnase La Chanal

(à partir de la rentrée scolaire 2023)

Complexe sportif avec une salle multisport, un dojo, une salle de danse et une salle polyvalente dédiée à l'escrime et au tennis de table. Accueil des compétitions de niveau régional.

Où ? 35, Grande rue
01700 Miribel

Gymnase Saint-Martin

Complexe sportif avec une salle multisport, un dojo pour les arts martiaux et une salle de danse. En extérieur, un terrain de football et une piste d'athlétisme.

Où ? 176-248, avenue de Saint-Maurice
01700 Miribel

Gymnase Louis Armstrong

Complexe sportif avec une salle multisport, un dojo pour les arts martiaux et une salle de danse. En extérieur, un terrain de football à 7 et son anneau d'endurance, ainsi qu'un pas de tir à l'arc.

Où ? Chemin de Pré
Mayeux - 01700 Beynost



Terrains synthétiques de football

Les 2 terrains sont mis à disposition du club Ain Sud pour la pratique sportive de ses adhérents. Le club dispose d'une section de sport adapté et d'une section féminine.

Où ? Forum des sports
Chemin de Thil
01700 Saint-Maurice-de-Beynost



Terrain de BMX

(à partir de septembre 2024)

Complexe sportif avec une piste de 400 m., rampe de lancement à 5 m. pour recevoir des compétitions homologuées de niveau national et international.

Où ? Zone Actinove
01120 Thil



Pétanquodrome

Complexe pour jouer à la pétanque avec 52 jeux extérieurs et un hall de 10 jeux intérieurs.

Où ? Forum des sports
Chemin de Thil
01700 Saint-Maurice-de-Beynost



Le sport pour tous !

Du sport santé au sport plaisir, en passant par la pratique de haut niveau et la pratique intergénérationnelle, la CCMP contribue au dynamisme du territoire à travers :

- des interventions sportives dans les écoles publiques pour les niveaux élémentaires ;
- l'organisation des sessions sportives en juillet avec les centres de loisirs sur les équipements communautaires ;
- le développement de sentiers de randonnées balisés sur plus de 100 km en partenariat avec l'Office de Tourisme Dombes Côtière Tourisme.



Réseau de lecture publique

En coordonnant les actions menées par les 6 bibliothèques municipales, la CCMP souhaite démocratiser l'accès à la lecture pour le plus grand nombre, avec une attention particulière pour les publics jeunes.

Un accès facilité à toutes les bibliothèques du réseau

Avec ma carte unique d'abonné, je peux me rendre dans les 6 bibliothèques du territoire et emprunter des documents.

Comment m'inscrire ?

Je pré-remplis ma demande en ligne via bibliotheques-ccmp.fr et/ou je me rends directement dans une bibliothèque du réseau.

Le tarif ?

15 € par an pour les adultes. La carte est gratuite (sur justificatif) pour les enfants de -18 ans, les étudiants de -26 ans et les bénéficiaires des minima sociaux.

+ de 35 000 documents à consulter et emprunter !

Pendant 4 semaines (2 semaines pour les DVD), je peux ramener jusqu'à 6 documents chez moi, dont une nouveauté. Romans, BD, mangas, magazines... Il est même possible de réserver en ligne les documents qui me font de l'œil et de prolonger un emprunt pour une durée de 3 semaines.

Des événements festifs qui rythment le calendrier

Toute l'année, le réseau de lecture publique concocte un programme varié pour petits et grands :

« Quais du Polar » début avril :

Animations et rencontres autour de la littérature pour adultes en partenariat avec le Festival international Quais du Polar de Lyon.

« Le printemps des arts » de mai à juin :

Des thématiques différentes chaque année et des expositions pour rendre l'art accessible.

« Livres à l'Eau » en juillet :

Un salon de lecture en plein air en partenariat avec Le Grand Parc de Miribel-Jonage.

« Bébés bib' » en octobre :

Une semaine d'animations pour les parents et les tout-petits afin de renforcer les liens de parentalité.



Une seule adresse
bibliotheques-ccmp.fr



Depuis plus de 20 ans, l'Académie de Musique et de Danse de la CCMP accueille tous les publics afin que chacun puisse apprendre, s'épanouir et découvrir selon ses envies et son niveau.

Un établissement engagé pour plus d'inclusivité

Véritable outil de la politique culturelle communautaire, l'AMD s'emploie à rendre accessible l'enseignement artistique, y compris pour les publics empêchés, dans un esprit de convivialité et d'ouverture à l'autre.

Elle favorise aussi le partage des ressources et l'enrichissement des projets aux côtés des partenaires et associations du territoire.



Une pédagogie de qualité, bienveillante et ludique

Quel que soit le style de musique ou de danse choisi, l'objectif est de passer un moment de partage, de créativité et d'exploration.

Bref, de s'amuser ensemble !

Des enseignants passionnés

34 professeurs de musique ou de danse diplômés d'État.

Des enseignements variés

Cours de musique classique, de jazz, de musiques actuelles, de chant, pratique d'un instrument (cordes, claviers, percussions, cuivres, bois), ateliers collectifs, orchestres et chorales...

Mais aussi cours de danse classique, contemporaine, jazz ou hip-hop...

Il n'a jamais été aussi facile de trouver son bonheur parmi plus de 27 disciplines enseignées !



Des parcours adaptés à chacun

Avec les modules complémentaires, individuels et collectifs, il est possible de varier les plaisirs et de s'ouvrir à d'autres univers artistiques.

Des manifestations gratuites chaque année

Spectacles, concerts...

Plus d'une quarantaine de manifestations sont organisées à travers le territoire pour faire vivre des moments uniques et valoriser l'apprentissage des élèves.



Plus d'infos :

AMD

Allée Pierre Perret - 01700 Miribel
Au 04 78 55 54 58
ou par mail : amd@cc-miribel.fr



amd.cc-miribel.fr



TOURISME



Sentiers pédestres

Entre la Dombes, la Côtère verdoyante et la plaine bordée par le Rhône, je pars à la découverte de paysages variés, à la fois reposants et inspirants !

Le Tour de Tramoyes

- En plein cœur de la zone Natura 2000, entre forêt et étangs
- Niveau difficile**
21,8 km / 5h30 / Tramoyes

Grand étang

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
- Niveau moyen**
12,3 km / 3h / Tramoyes

La Côte Michon

- Promenade à travers les Bois de la Côte Michon
- Niveau facile**
6,3 km / 1h40 / Miribel



Les Marais des Échets

- Découverte d'un écosystème abritant le canard sauvage et la grenouille
- Niveau facile**
7,9 km / 2h / Miribel

Le circuit de la Madone version longue

- Point de vue sur le Massif du Mont-Blanc, de la Chartreuse et des Bauges
- Niveau difficile**
16,7 km / 5h / Miribel

Le circuit de la Madone version courte

- Balade urbaine et bucolique pour les amateurs d'histoire
- Niveau facile**
5,2 km / 1h30 / Miribel

Le circuit du Fort de Sermenaz

- Beau panorama du plateau de la Dombes et de la plaine du Rhône
- Niveau facile**
4,5 km / 1h20 / Neyron

Les Épinettes

- Cadre champêtre et verdoyant au cœur du plateau de la Dombes
- Niveau très facile**
3,7 km / 1h / Neyron

Le circuit des Sources

- Découverte d'un paysage enchanteur au fil des sources d'eau
- Niveau moyen**
11,5 km / 3h30 / Saint-Maurice-de-Beynost

L'arboretum

- Immersion dans un environnement naturel lié à l'eau
- Niveau facile**
6 km / 1h50 / Beynost

La Sereine

- Expérience entre terre et eau guidée par le canal
- Niveau très facile**
5,9 km / 1h30 / Thil

Les étangs de Thil

- Balade le long du Rhône, repère pour les pêcheurs et les oiseaux migrateurs
- Niveau très facile**
3,8 km / 1h / Thil



Détails des 12 circuits

Carte des randonnées pédestres, en vente à 2,5 € dans votre office de tourisme :
1104, Grande rue - 01700 MIRIBEL
Tél. 04 78 55 61 16

dombes-cotiere-tourisme.fr



Colibri

Pour aller travailler, faire mes courses, me balader... Le réseau Colibri est mon meilleur allié avec ses 4 lignes régulières qui sillonnent le territoire.



◦ Ligne 1 : la côtière d'est en ouest

Du Mas Rillier jusqu'au centre de Thil en passant par la ZAC des Malettes à Beynost.

◦ Ligne 2 : direction le pôle de commerce et de loisirs

Depuis la gare de Miribel jusqu'au Forum des sports - Lilô en passant par la zone commerciale des Baterses à Beynost.

◦ Ligne 3 : le réseau TCL à portée de main

Du centre de Miribel à Rillieux Les Alagniers en passant par Neyron et la ZI Porte du Grand Lyon, point de connexion avec le réseau TCL.

◦ Ligne 4 : du plateau à la plaine

Depuis Tramoyes jusqu'à la gare de Miribel en passant par les Échets.

Bon à savoir :



En juillet et août, je peux me mettre au vert au Grand Parc de Miribel et profiter des 2 200 hectares de nature grâce à la ligne Grand Parc (la Sereine - Miribel centre - Grand Parc).

Des tarifs attractifs pour tous

Ticket gratuit pour les enfants de moins de 4 ans et les accompagnants non-voyants

1€ le ticket à l'unité

8€ les 10 trajets dans mon porte-monnaie électronique

16€ l'abonnement mensuel pour tous (valable 1 mois du 1^{er} au 31 du mois)

10€ l'abonnement mensuel pour les -26 ans, les abonnés TCL, SNCF ou Cars Région Ain (lignes 132-171) et les personnes justifiant d'un emploi

176€ l'abonnement annuel pour tous (valable 1 an à partir de la 1^{ère} validation)

100€ l'abonnement annuel pour les -26 ans



Bon à savoir :

◦ Mon employeur peut rembourser 50% de mon abonnement mensuel ou annuel en lui présentant l'attestation d'achat de mon titre de transport.

◦ Je peux recharger directement mon abonnement Colibri sur ma carte OûRa via oura.com ou à l'office de tourisme, 1104, Grande rue 01700 Miribel.

◦ Dès septembre 2023, création de 2 nouveaux tarifs pour circuler sur l'aire métropolitaine lyonnaise : le T-libr S zone Côtière pour les zones CCMP et 3CM et le T-libr M pour les zones CCMP, 3CM et TCL. Je peux prendre un abonnement sur t-libr.fr

Mon réseau en temps réel

Pour suivre les bus Colibri et être informé des conditions de circulation, je télécharge l'application gratuite « Bus on Time » sur mon smartphone. Depuis le menu, je peux consulter les horaires en direct en sélectionnant les arrêts.



DÉCOUVREZ LES HORAIRES EN TEMPS RÉEL SUR LE RÉSEAU COLIBRI !



Linéaire mode doux

Pour favoriser une mobilité plus durable, le linéaire mode doux se déploie d'est en ouest sur le territoire de la CCMP.

Une liaison douce qui longe la voie ferrée

Tantôt en voie verte, tantôt en partage de voirie, le linéaire mode doux permet de rejoindre notamment :

- les gares de Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost et Beynost ;
- la ZAC des Malettes ;
- la zone commerciale de Beynost ;
- le Forum des sports ;
- l'espace aquatique Lilô ;
- le futur complexe cinéma.

Économique, rapide, sûr et respectueux de l'environnement, le linéaire doux est idéal pour mes déplacements domicile-école et domicile-travail, mais aussi pour faire mes courses ou rejoindre l'un des équipements publics de la CCMP.

Des services dédiés aux vélos

Aux abords des équipements communautaires, des arceaux et abri-vélos sont installés pour pouvoir garer facilement mon vélo.



À partir de l'été 2023, un service de location de vélos longue durée (vélos à assistance électrique et vélos cargos) sera disponible pour mes déplacements de proximité.



Pour + d'infos

cotiere-mobilite.com





Les zones d'activités gérées par la CCMP sont autant d'opportunités pour accélérer le développement de mon entreprise.



Solutions d'implantation

Les Échets - Miribel

- À 2 pas de la gare des Échets et des axes autoroutiers A46 et A432 ;
- 63 hectares de superficie ;**
- 120 entreprises** déjà installées, notamment dans l'industrie et les services (grandes entreprises et TPE) ;
- 1 500 emplois.**

Les Malettes - Beynost

- À proximité du Forum des sports, de la zone commerciale de Beynost et des axes autoroutiers A42 et A46 ;
- 14 hectares de superficie ;**
- 60 entreprises** déjà installées, notamment dans l'industrie et le tertiaire (PME et ETI) ;
- 1 110 emplois.**

Porte du Grand Lyon - Neyron

- Proche de l'agglomération lyonnaise et de l'autoroute A46 (rocade Est de Lyon) à Neyron ;
- 10 hectares de superficie ;**
- 50 entreprises** déjà installées, notamment dans l'industrie et les services (PME) ;
- 800 emplois.**

Quais du Rhône - Miribel et Neyron

- Répartie en 4 zones (La Traille, Les Saules, La Tullière et La Gare) qui s'étendent le long du Rhône entre Miribel et Neyron, à proximité de l'autoroute A42 ;
- 24 hectares de superficie ;**
- 60 entreprises** déjà installées, notamment dans l'industrie et le BTP (PME) ;
- 900 emplois.**



CCMP
SERVICES

Porte de la Dombes - Beynost, Saint-Maurice-de-Beynost et Thil

- À 20 km de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry et proche de l'autoroute A42 ;
- 129 hectares de superficie ;**
- 180 entreprises** déjà installées, notamment dans l'industrie et le commerce (grandes enseignes) ;
- 4 300 emplois.**



Pour connaître les locaux et terrains disponibles sur le territoire, déposer un dossier de demande de subvention ou simplement pour plus d'informations, je contacte le service Développement Économique de la CCMP :



04 78 55 52 18

contact@cc-miribel.fr



Aide à l'investissement

Dédié aux commerçants et artisans du territoire, le FICOM permet de financer des travaux ou achats de matériel professionnel.



Le FICOM, c'est quoi ?

Le dispositif « Financer mon Investissement Commerce et Artisanat » (FICOM) est un fonds d'investissement développé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et cofinancé par la CCMP.

Quel est le montant de l'aide ?

Il correspond à **30 % du montant de mon investissement** (compris entre 5 000 € et 50 000 € HT) et peut monter jusqu'à 15 000 € maximum.

Qui peut en bénéficier ?

Les commerçants et les artisans (avec ou sans point de vente/showroom). Beaucoup d'activités sont concernées : commerces alimentaires spécialisés, restaurants, artisans d'art, garages, instituts de beauté...

Le FICOM permet de financer des investissements liés à l'installation ou la rénovation de mon point de vente. Renouveler ma vitrine ou mon aménagement intérieur ? Sécuriser mon local ou le mettre aux normes accessibilité PMR ? Aménager la terrasse de mon café ou organiser un point de retrait pour mes produits ? Tous ces projets, et bien d'autres, sont éligibles.

Comment faire une demande de subvention ?

Je prends rendez-vous avec le service Développement Économique de la CCMP avant de déposer mon dossier sur le portail des aides de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. **Si ma demande est acceptée**, le versement de la subvention a lieu après le dépôt des factures acquittées.

Démarches en ligne

J'effectue toutes mes démarches et demandes d'autorisation sur le site internet de la commune dans laquelle je souhaite réaliser des travaux.

Infos utiles

Il est toujours possible de déposer ma demande en version papier.

Pour toute question, je contacte ma mairie ou je me rends sur

cc-miribel.fr/services/habitat-logement-urbanisme/demarches-en-ligne

Comment faire ?

1 Je prépare mon dossier

Je me renseigne sur les références cadastrales de mon dossier et je rassemble les pièces en format PDF, PNG ou JPEG (attention à ne pas dépasser 10 Mo).



Pourquoi faire des demandes d'urbanisme ?

En fonction des travaux envisagés, je dois déposer une demande d'autorisation auprès de la mairie afin de s'assurer de la conformité des travaux au regard des règles d'urbanisme.

Je fais une déclaration préalable pour :

- construire une annexe inférieure à 20 m² ;
- édifier une clôture ;
- ravalier une façade ou une toiture ;
- créer des ouvertures dans un bâtiment ;
- remplacer des fenêtres ;
- construire une piscine non couverte de moins de 100 m² ;

Je dépose un permis de construire pour :

- construire une annexe supérieure à 20 m² ;
- effectuer un changement de destination d'un bâtiment ;
- agrandir un bâtiment avec modification des façades ;
- construire une piscine couverte supérieure à 100 m².



2 Je crée mon compte sur le Portail Usager Urbanisme

À l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe, je crée mon compte via le site internet de ma commune et je dépose mes documents. À tout moment, je peux enregistrer mon dossier et revenir plus tard s'il manque un élément.

3 J'accuse réception de ma demande

Un fois le dossier validé, je reçois un « Accusé d'Enregistrement Électronique ». 10 jours plus tard maximum, je reçois un « Accusé de Réception Électronique ». Il faut ensuite compter entre 1 et 5 mois pour que la mairie accepte ou refuse mon projet.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



Rénovation énergétique

Pour mon logement, je saute le pas et réalise mes travaux plus sereinement grâce aux différentes aides mises en place.

✓ Pour isoler mon logement

✓ Pour réduire mes factures d'énergie

✓ Pour être plus confortable chez moi

Le PCAET, c'est concret !

Rénov+ est la première action opérationnelle du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) de la CCMP, approuvé en mars 2021.

Avec Rénov+, je suis conseillé et accompagné à chaque étape

Des réponses concrètes à mes questions techniques et financières :

comment réaliser des économies d'énergie ? quels types de travaux engager ? comment obtenir des aides financières ?
> 100 % gratuit.

Un accompagnement personnalisé pour mener à bien mes travaux

Recommandation d'un plan de travaux, mise en relation avec des entreprises référencées, montage des dossiers d'aides financières...

> Une contribution financière de 150€ me sera demandée.

Le + : tous les conseils délivrés dans le cadre de Rénov+ sont assurés par un service public et indépendant, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain.

Je me fais aider dans le financement de mes travaux de rénovation énergétique

Le Fonds Isolation

Ce coup de pouce financier d'un montant maximum de 1 500 € concerne les travaux d'isolation permettant d'engendrer un gain énergétique de 15%. 20 dossiers sont financés chaque année.

Le Fonds Air Bois

Il me permet de bénéficier d'une subvention de 1 000 € pour remplacer mon ancien appareil de chauffage au bois ou foyer ouvert par des équipements plus performants et moins polluants. L'aide peut monter jusqu'à 2 000 € pour les foyers les plus modestes.



Ça m'intéresse ?

J'appelle CCMP Rénov+ au 04 74 14 71 49

Les conseillers sont disponibles du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.



Pour + d'infos

environnement.cc-miribel.fr

EAU ET ASSAINISSEMENT



Qui gère l'eau et l'assainissement ?

La situation est légèrement différente selon les communes.

La CCMP a signé avec SUEZ un contrat de délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2029 pour :

- l'eau potable sur les communes de Neyron, Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost et Beynost ;
- l'assainissement sur toutes les communes de la CCMP.

SUEZ est ainsi en charge de l'exploitation et l'entretien des installations, réseaux et ouvrages d'eau et d'assainissement, la création et le contrôle des branchements d'eau et d'assainissement, la relation avec les usagers et l'astreinte (7j/7 à toute heure), et la facturation de l'eau potable et de l'assainissement.

La CCMP, quant à elle, porte les études, assure le contrôle du délégataire et réalise les investissements d'eau et d'assainissement (création et renouvellement de réseaux et ouvrages, séparation des eaux usées et eaux pluviales).



Bon à savoir

Les habitations équipées d'un **système individuel de traitement des eaux usées domestiques** dépendent du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la CCMP. La CCMP fait appel à un prestataire pour réaliser le contrôle de ces installations.

À noter :

- À Thil, l'eau potable reste gérée par le Syndicat Thil-Niévroz qui fixe son tarif et a son propre délégataire.
- À Tramoyes, l'eau potable reste gérée par le Syndicat Bresse-Dombes-Saône qui fixe son tarif et a son propre délégataire (la SAUR jusqu'au 31 mars 2031).



Comprendre ma facture d'eau

La facture d'eau est composée de 3 parties soumises à des TVA variables :

- la distribution d'eau potable (une part délégataire SUEZ, une part collectivité CCMP).
- la collecte et le traitement des eaux usées (idem).
- les autres redevances (Agence de l'eau...).

Bon à savoir :

La part délégataire est fixée dans le contrat de délégation de service public tandis que la part collectivité fait l'objet de délibérations de la CCMP. Chaque part comprend un abonnement (part fixe) et un tarif au m³ consommé (part variable).

À partir de juillet 2023, la réception des factures aura lieu aux mois de janvier et de juillet.



Les démarches à effectuer

Je construis une maison

- Je contacte directement SUEZ pour demander un branchement d'eau potable ;
- je remplis et transmets une demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif, téléchargeable via le site de la CCMP : environnement.cc-miribel.fr ;
- s'il n'y a pas de réseau d'assainissement qui dessert ma propriété, je dois réaliser et faire valider, en amont du dépôt du permis de construire, un dossier de conception d'un système d'assainissement non collectif.



Bon à savoir

Si j'utilise une source privée (Puits ou forage) pour ma consommation domestique, je dois faire une déclaration à la mairie et à la CCMP.

Je viens d'emménager dans un logement existant

- Je contacte directement SUEZ pour mon contrat d'eau potable.

Je vends mon logement

- Si mon bien (maison, appartement ou local professionnel) est raccordé au réseau d'assainissement collectif, je dois réaliser un contrôle de conformité du raccordement (143,75 € HT au 1 janvier 2023 révisé tous les 6 mois).

Pour cela :

- je contacte SUEZ ;
- je rends accessibles tous les regards de visite de collecte des eaux usées et des eaux pluviales.

- Si mon bien n'est pas raccordé au réseau d'assainissement collectif, je m'assure d'avoir réalisé un rapport de contrôle de mon installation d'assainissement autonome datant de moins de 3 ans.

Si ce n'est pas le cas, je me rapproche du SPANC de la CCMP afin de réaliser un nouveau contrôle qui me sera facturé 200 € TTC (tarif au 1 janvier 2023).

Attention, si des travaux de mise aux normes sont nécessaires, ils devront être réalisés au plus tard un an après la vente du bien.

Contacts utiles

- SUEZ, renseignements, prise de rendez-vous : **09 77 408 408**
- SUEZ urgence 24h/24 : **09 77 401 130**

Pour des informations techniques et sur la qualité de l'eau, consulter mes factures, gérer mes contrats, anticiper mon emménagement, découvrir des écogestes :



toutsurmoneau.fr



Application

« MonEau » de SUEZ afin de localiser les points d'accès à l'eau et la qualité de l'eau (zones de baignade, fontaines publiques...).

Bon à savoir :

Il faut mettre ses coordonnées à jour sur « Toutsurmoneau » pour pouvoir être informé par SUEZ, par e-mail et/ou sms en cas de nécessité (coupure d'eau...).

- Pour toutes autres questions, je peux joindre le service Eau et Assainissement de la CCMP au **04 78 55 52 18** ou par mail eau-assainissement@cc-miribel.fr

ESPÈCES INVASIVES



Le frelon asiatique

Chaque année, il pointe le bout de son dard et s'attaque à nos chères abeilles... Mieux vaut l'empêcher de nuire ! Pourquoi lutter ?

Le frelon asiatique est un prédateur qui raffole des insectes, en particulier des abeilles domestiques avec lesquelles il nourrit ses larves. Véritable menace pour la biodiversité, il peut aussi être agressif avec l'Homme s'il sent que son nid est menacé.

Comment le démasquer ?

Contrairement à son comparse européen taché de roux, le frelon asiatique est vêtu de noir, avec l'extrémité des pattes jaune vif et un abdomen doté d'un anneau orangé. J'ai plus de chance de le croiser lors de la période estivale, au retour des beaux jours.

Comment lutter ?

Si je pense avoir remarqué un nid de frelons asiatiques, je n'essaye surtout pas de le retirer moi-même ! En revanche, je le signale pour qu'il soit détruit rapidement.



Le signalement peut être fait en ligne



frelonsasiatiques.fr

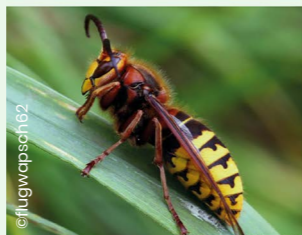
ou en contactant le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de l'Ain



04 74 25 09 50

L'INTERVENTION EST GRATUITE !

Frelon asiatique, le reconnaître



FRELON EUROPÉEN



FRELON ASIATIQUE



©CCMP



Ambrosie

Il a beau être discret, le pollen d'ambrosie fait partie des plus allergisants. Prudence en août et septembre.

À quoi ressemble-t-elle ?

Avec sa tige légèrement teintée de rouge et couverte de poils blancs, l'ambrosie présente des feuilles du même vert sur les deux faces. Elle se distingue également par son absence d'odeur. Attention à ne pas confondre l'ambrosie avec l'armoise vulgaire, qui a, contrairement à l'ambrosie, le dessous des feuilles de couleur argentée.

Quels sont les risques ?

Devenue l'une des plantes exotiques les plus problématiques, l'ambrosie est à l'origine de nombreux symptômes – du simple rhume des foins (avec éternuements, nez qui coule...) à la conjonctivite, l'asthme ou la trachéite.

Son pollen impacte jusqu'à 20% de la population dans la région.

Que faire si je repère de l'ambrosie ?

Je peux l'arracher moi-même, à condition de me protéger avec des gants, des lunettes et un masque. Pour l'empêcher de revenir, je replante si possible rapidement (gazon, arbres, arbustes...) ou installe un paillis car l'ambrosie a tendance à proliférer sur les parcelles nues.



Si je repère une zone infestée par l'ambrosie, je la signale grâce à la plateforme interactive



signalement-ambrosie.atlasante.fr

DÉCHETS



Tri et recyclage

Maintenant, tous les emballages et les papiers se trient : autant ne pas passer à côté pour limiter le gaspillage.



Dans mon bac jaune, je dépose...

Les emballages plastiques en vrac

Bouteilles et flacons, gobelets, tubes de dentifrice, recharges savon, pots de yaourt... mais aussi tous les autres emballages (sachets, sacs, boîtes, barquettes, films, suremballages, etc.) ainsi que les pots de fleurs.

Les papiers graphiques

Prospectus, journaux, magazines, courriers, enveloppes, catalogues, livres, cahiers, sacs en papier...

Les emballages métal

Boîtes de conserve, canettes, plaquettes de médicaments vides, couvercles de bocaux et capsules, mais aussi paquets et capsules de café, barquettes, tubes et papier en aluminium.

Les emballages carton

Cartonnettes et suremballages, briques alimentaires, boîtes d'œufs ainsi que cartons de pizza et emballages de « fast-food » vidés de leur contenu.



Dans mon bac à ordures ménagères, je dépose...

- restes de nourritures ;
- papiers gras ou plastifiés ;
- cartons mouillés ;
- textiles sanitaires (couches, lingettes nettoyantes, serviettes hygiéniques, mouchoirs...);
- boîtes de fromage en bois ;
- rasoirs jetables...

Je peux aussi mettre mes restes de nourriture et les cartons mouillés dans mon composteur !



Dans mon point d'apport volontaire du verre, je dépose...

- Bouteilles, flacons et bocaux sans bouchon ni couvercle.
- > Pour éviter les nuisances sonores, je dépose mon verre entre 8h et 20h.

Pour la vaisselle, miroirs, vitres, bouteilles de parfum, verre à usage médical ?
> Direction la déchèterie.

Un doute, une question sur le tri des déchets ?



environnement@cc-miribel.fr



À la déchèterie, je dépose...

Les déchets encombrants, métalliques, gravats et végétaux

Emballages en polystyrène, bois, gros cartons, moquettes, mobilier, objets en terre cuite, équipements sanitaires, déblais et gravats (tuile, béton, brique, carrelage), ferraille, papiers, tontes et tailles d'arbres...

Les équipements électriques et électroniques

Électroménager, matériel informatique, téléphones, clés USB, casques audio...

Les déchets ménagers spéciaux

Luminaires et ampoules, déchets dangereux (peinture, colle, solvants, vernis, aérosols toxiques, insecticides...), huiles minérales et végétales, batteries, piles...



Les bons gestes

Pas besoin de compacter les canettes : elles sont triées par des aimants qui attrapent les canettes intactes.

Pas besoin de laver les emballages : cela consomme de l'eau qui devra être traitée. Il suffit simplement de bien les vider.

Le verre ne se recycle pas dans le bac jaune mais dans le point d'apport volontaire !

Pour les médicaments ? Je dépose les médicaments inutilisés ou périmés à la pharmacie. Je place les aiguilles, seringues ou déchets à risques infectieux dans une boîte homologuée.

Pour les vêtements ? Je les dépose dans une borne d'apport volontaire, à la déchèterie ou à la recyclerie Sols'tisse située au 752, chemin de la Plaine à Montluel.



Objectif Zéro Déchet

La CCMP met à ma disposition plusieurs solutions pour réduire durablement mes déchets.

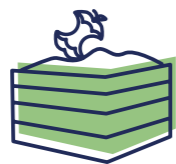


Broyeur de déchets verts

J'achète un broyeur électrique ou thermique d'un montant minimum de 250 € et je profite d'une subvention à hauteur de 40 % du prix TTC de l'appareil, dans la limite de 400 €.

Ou je loue un broyeur à végétaux grâce à une subvention de 60 €/jour (2 jours maximum par an).

Le broyage des déchets verts présente le double avantage de diminuer le volume des déchets produits et de permettre leur réemploi sous forme de paillage ou de compostage.



Composteur et lombricomposteur

J'achète un composteur (adapté aux petits jardins) de 300 litres à un tarif préférentiel de 30 € et/ou je bénéficie d'une aide à hauteur de 70 € maximum pour l'achat d'un lombricomposteur (adapté aux appartements).

Quel est la différence entre les deux ?

Le composteur

Qualifie un récipient de stockage destiné à des résidus organiques et minéraux permettant la fermentation de ces derniers pour obtenir du compost. Ce processus de dégradation se nomme le compostage.

Le lombricomposteur

Il fonctionne à l'aide de lombrics que l'on met directement dans le compost. Les déchets organiques sont transformés en compost grâce aux déjections des vers de terre qui se nourrissent des différentes bactéries.



Couches lavables

J'essaie un kit de couches lavables gratuitement pendant un mois et/ou je bénéficie d'une aide financière jusqu'à 250 € pour l'achat de 12 couches neuves au minimum.

Un enfant utilise en moyenne 5 à 6 couches par jour jusqu'à ses trois ans, cela représente plus de 2 000 couches jetées.



Comment bénéficier de ce dispositif ?

Toutes les infos sont à retrouver sur



environnement.cc-miribel.fr/dechets-et-tri-selectif/prevention-les-bons-gestes/



Tous mes contacts utiles !

Espace aquatique Lilô

Forum des sports – Chemin de Thil
01700 Saint-Maurice-de-Beynost
lilo@vert-marine.com
04 37 85 87 00

HORAIRES :

vert-marine.com/lilo/horaires

Académie de Musique et de Danse

Allée Pierre Perret – 01700 Miribel
amd@cc-miribel.fr
04 78 55 54 58

Réseau Colibri (services aux usagers)

Rue de la Traille – 01700 Miribel
colibri@keolis.com
04 26 47 64 36

Dombes Côtière Tourisme

1104, Grande rue – 01700 Miribel
accueil@dombes-cotiere-tourisme.fr
04 78 55 62 16

Bibliothèques de la CCMP

◦ **Saint-Maurice-de-Beynost**
Centre socio-culturel ARTEMIS
32, route de Genève
01700 Saint-Maurice-de-Beynost
bibliotheque@artemis-smb.fr
04 78 55 50 32

◦ **Beynost**
355, chemin du Monderoux
01700 Beynost
beynost@bibliotheques-ccmp.fr
09 53 33 02 03

◦ **Miribel**
17, rue Joseph-Carre – 01700 Miribel
miribel@bibliotheques-ccmp.fr
04 78 55 17 72

◦ **Neyron**
Place Victor Basch – 01700 Neyron
neyron@bibliotheques-ccmp.fr
06 75 47 04 09

◦ **Thil**
340, rue de la Mairie – 01120 Thil
thil@bibliotheques-ccmp.fr
04 72 25 47 06

◦ **Tramoyes**
Salle des fêtes : route des Échets
01390 Tramoyes
tramoyes@bibliotheques-ccmp.fr

France Services Côtière et Plateau

4, rue Honoré de Balzac
01700 Saint-Maurice-de-Beynost
(déménagement en septembre 2024)
franceservices@cc-miribel.fr
04 87 34 05 70

Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (ALEC 01)

102, boulevard Édouard Herriot
01000 Viriat
info@alec-ain.fr
04 74 45 16 46

SUEZ (gestionnaire eau et assainissement)

◦ **0977 408 408** (appel non surtaxé)
Lundi au vendredi : 8h-19h
Samedi : 8h-13h

◦ **En cas d'urgence technique : 09 77 40 11 30 > 24h/24**



Urgences

SAMU : 15

Police secours : 17

Pompiers : 18

Numéro d'appel d'urgence européen : 112

Numéro d'urgence pour l'enfance en danger : 119

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114

CONTACTEZ-NOUS

CCMP

1820, Grande rue

01700 MIRIBEL

contact@cc-miribel.fr

Tél. : 04 78 55 52 18

Fax : 04 78 55 46 36



cc-miribel.fr



CCMP
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Miribel • Plateau